



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°22/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 29 mai 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 9

**TARIF ANNUEL POUR LA MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE DES FETES POUR DES COURS DE DANSE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 17 mai 2024

Date d'affichage : 17 mai 2024

Présents : M. Francis MALLARD, M^{me} Magalie FIAES, M^{me} Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M^{me} Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Jean-Michel VERBEKE.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS, M^{me} Marie-Claude CALAS.

Procuration : de M. Patrick COURTOIS à M^{me} Magalie FIAES.

Secrétaire de séance : M^{me} Magalie FIAES

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que Madame Claire BOURDIN et Monsieur Sébastien ESPINOS souhaitent donner des cours de dans tous les lundis soirs dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose la somme de 260 € pour une participation financière annuelle pour l'utilisation de la salle et de ses commodités (eau, chauffage, électricité...).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité que soit appliqué la participation annuelle de 260 € pour la mise à disposition de la salle des fêtes à Madame Claire BOURDIN et Monsieur Sébastien ESPINOS.

Dit que la recette correspondante sera versée au compte 748 du Budget Primitif de la commune 2024.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD